

# REPENSER SA STRATÉGIE DANS LE CONTEXTE DE LA NOUVELLE PAC



L'Appel d'Offre Spécifique (AOS) peut être consulté sur la page [vivea.fr/Occitanie](http://vivea.fr/Occitanie)

## CONTEXTE

Les élus VIVEA du comité régional Occitanie observent, avec l'entrée en vigueur de la nouvelle PAC 2023-2027, des évolutions réglementaires telles que la création des écoprogrammes, les nouvelles MAEC et l'évolution des modalités de contrôles. Il s'agit donc d'appréhender ces enjeux et de les intégrer dans une approche stratégique de son système.



## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- ▶ Identifier les enjeux liés à la nouvelle PAC 2023 et appréhender les conséquences pour leur exploitation (notamment via l'utilisation d'outils de simulation).
- ▶ S'approprier les bases d'une approche stratégique s'appuyant sur un état des lieux de l'entreprise, la fixation d'objectifs et le choix d'indicateurs clés dont le niveau de dépendance aux aides PAC de l'exploitation.
- ▶ Estimer l'impact des choix envisagés en les évaluant au regard de la Nouvelle PAC.
- ▶ Définir les premières pistes d'action pour s'adapter à la nouvelle PAC y compris se préparer aux nouvelles modalités de contrôle (sous réserve d'avoir un cadre réglementaire connu)



## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ▶ Approche stratégique (diagnostic, analyse et pistes d'évolution du système).
- ▶ Outil de simulation de l'évolution des aides pour mesurer l'impact de la réforme sur son exploitation
- ▶ FMD pour favoriser la dynamique du présentiel
- ▶ Echanges, mises en situation et travail sur des cas concrets



## À RETENIR

- ▶ Période de réalisation : 18 mars 2022 au 31 décembre 2024
- ▶ Publics / région : contributeurs et contributrices de VIVEA en Occitanie
- ▶ Durée de la formation : 14h minimum
- ▶ Prix d'achat plafond : 60€ TTC
- ▶ Prise en charge plafond : 44€ TTC

## NOUS POUVONS VOUS ACCOMPAGNER

### Audrey de Papé

Départements 09 – 32 – 82  
06 80 26 28 22  
[a.depape@vivea.fr](mailto:a.depape@vivea.fr)

### Jérôme Carrié

Départements 31 – 11 – 65  
06 07 89 74 52  
[j.carrie@vivea.fr](mailto:j.carrie@vivea.fr)

### Laure Marty

Départements 81-46-12  
06 75 66 48 62  
[l.marty@vivea.fr](mailto:l.marty@vivea.fr)

### Claudia de la Torre

Départements 30 – 34 –  
48 – 66  
06 72 01 48 18  
[c.delatorre@vivea.fr](mailto:c.delatorre@vivea.fr)



## Repenser sa stratégie dans le contexte de la nouvelle PAC

Rédacteurs : VIVEA - Délégation Sud Région Occitanie  
Destinataires : prestataires de formation  
Date de création : Février 2022  
Date de révision : octobre 2023

### 1. Le contexte

VIVEA est le fonds d'assurance formation pour les non-salariés du secteur agricole (chefs d'exploitation ou d'entreprise, conjoints collaborateurs et aide-familiaux). Il compte plus de 511 582 contributeurs. VIVEA finance les actions de formation en direction de ses contributeurs et définit une politique de développement de la formation pour répondre aux besoins en compétences de ces derniers en lien avec les orientations de son Plan Stratégique (consultable sur [www.vivea.fr](http://www.vivea.fr)).

#### L'origine de l'appel d'offre

Les élus du comité régional Occitanie de VIVEA, observant un enjeu fort sur le territoire avec l'entrée en vigueur de la nouvelle PAC 2023-2027, ont souhaité lancer le présent Appel d'Offre Spécifique.

La réforme de la PAC qui va entrer en vigueur en 2023 ne va pas engendrer de changements majeurs dans la structure de la Politique Agricole Commune (1er pilier/2ème pilier) mais des points importants vont évoluer. En effet pour le 1er pilier, on assistera à la fin du paiement vert et à la création de l'écoprogramme.

D'autre part, la conditionnalité va être renforcée, de nouvelles MAEC vont être créées et des formations pourraient être obligatoires pour y accéder. Les modalités de contrôle des aides PAC vont évoluer.

La formation peut être un bon moyen d'appréhender ces enjeux et de les intégrer dans une approche stratégique de son système. Les formations définies par le présent appel d'offre s'intègrent dans un ensemble plus vaste de moyens d'accompagnement des agriculteurs pouvant comporter des réunions d'information, des formations de découverte de la nouvelle PAC ou des moyens d'appui et de conseil individuel.

#### L'objet :

Une part très importante des contributeurs de la région est concernée par cette réforme de la PAC, en particulier au travers des programmes écologiques qui pourraient être soutenus dans le cadre des éco-schémas de la future politique agricole commune (PAC).

Ces éco-schémas visent à encourager les agriculteurs qui mettent en place, de manière volontaire, des pratiques plus vertueuses, au-delà des obligations réglementaires.

Le Chiffre d'Affaires de l'agriculture occitane est de 6.5 Mds d'€ dont 1.35 Mds d'€ correspondent à des aides PAC.

Ainsi, les revenus des agriculteurs occitans sont dépendants des aides PAC et les disparités sont



très fortes entre productions. Il y a donc un enjeu fort sur cette nouvelle PAC et plus particulièrement sur le positionnement des agriculteurs vis-à-vis des eco-schémas, pour maintenir des niveaux d'aides équivalents.

En Occitanie, en 2019, plus de 45 000 exploitations ont été bénéficiaires des aides PAC. Cette réforme concerne donc bien une très grande partie des agriculteurs d'Occitanie.

### L'objectif général de l'appel d'offre

L'objectif général de cet appel d'offre est de proposer des actions de formation permettant d'Adapter sa stratégie d'exploitation en tenant compte des enjeux liés à la PAC 2023-2027.

## 2. Propositions attendues

### Le public

Il s'agit des contributeurs et contributrices de VIVEA de la région Occitanie, à jour de leur contribution, actifs non-salariés des entreprises et exploitations agricoles.

Il est souhaitable que les stagiaires soient regroupés par systèmes de production, au risque d'une dispersion des questions et des apports préjudiciables au déroulement.

### Le recrutement du public

Il est préconisé de valoriser les partenariats existants et de se rapprocher des filières pour favoriser le recrutement. La mise en place de formations par typologie de production est également encouragée.

Les modalités de mobilisation du public et de partenariat proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « *public visé et zone géographique* ».

### Le périmètre géographique

La formation concerne des contributeurs de la région Occitanie.

### Les objectifs de formation

La nouvelle PAC est en cours de finalisation. Cette période est une opportunité pour l'implication des agriculteurs et la compréhension des enjeux.

La formation doit permettre aux participants d'être capable de répondre aux quatre objectifs suivants :

- ▶ Identifier les enjeux liés à la nouvelle PAC 2023 et appréhender les conséquences pour leur exploitation (notamment via l'utilisation d'outils de simulation).
- ▶ S'approprier les bases d'une approche stratégique s'appuyant sur un état des lieux de l'entreprise, la fixation d'objectifs et le choix d'indicateurs clés dont le niveau de dépendance aux aides PAC de l'exploitation.
- ▶ Estimer l'impact des choix envisagés en les évaluant au regard de la Nouvelle PAC.
- ▶ Définir les premières pistes d'action pour s'adapter à la nouvelle PAC y compris se préparer aux nouvelles modalités de contrôle (sous réserve d'avoir un cadre réglementaire connu)



### Les modalités pédagogiques

L'approche stratégique avec une première phase de diagnostic du système d'exploitation doit être réalisée, pour ensuite aller vers des pistes d'évolution du système, dans le contexte de la nouvelle PAC.

Il sera préconisé d'utiliser un outil de simulation de l'évolution des aides afin que chaque participant puisse mesurer l'impact de la réforme sur son exploitation.

La modalité d'accompagnement individualisé est conseillée dans le cadre de cette approche stratégique en lien avec la Nouvelle PAC.

La modalité FMD est préconisée pour favoriser la dynamique du présentiel par un niveau de connaissances plus homogène (FMD en amont des temps présentiels), l'appropriation des connaissances par les stagiaires et leur engagement dans la formation.

Les temps d'échanges entre stagiaires, les mises en situation et le travail sur des cas concrets qui pourront servir de modèles pédagogiques transposables sur les exploitations des stagiaires sont à prévoir impérativement.

Les modalités pédagogiques proposées devront être précisées dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « *méthodes pédagogiques et moyens matériels* ».

### La durée de la formation

La durée minimum de la formation doit être de 14 h.

### Les modalités d'évaluation

Un questionnaire post-formation, réalisé dans les 6 à 8 mois suivants la fin de la formation, sera exigé. Un taux de réponse de 80% sera exigé. Ce questionnaire, proposé par VIVEA, visera à évaluer les acquis des stagiaires et les adaptations envisagées.

Les modalités d'évaluation proposées devront être précisées dans la demande de financement dans la partie « *critères et modalités d'évaluation des résultats* ».

### Les compétences des formateurs

Les formateurs devront connaître de manière approfondie la nouvelle PAC 2023-2027 et avoir des compétences en stratégie d'entreprise. Une double animation mobilisant ces 2 compétences est possible.

Les noms et qualifications (fonction, expérience, formation) des formateurs mobilisés devront être précisés dans le programme de l'action de formation de la demande de financement dans la partie « *moyens d'encadrement* ».

### La période de réalisation

Les formations démarreront entre le 18 mars 2022 et le 31 décembre 2024.

## 3. Sélection

### Les critères de sélection

- ▶ L'adéquation aux objectifs de formation
- ▶ Le prix (coût TTC heure /stagiaire)



- ▶ Les compétences des formateurs
- ▶ La pertinence des moyens d'évaluation

#### 4. Conditions d'achat et de prise en charge

##### Les modalités d'achat et de prise en charge de la formation

Les actions de formation sont achetées par VIVEA sur la base des critères de sélection à concurrence de l'enveloppe financière mise à disposition par le comité régional VIVEA et selon l'ordre de transmission (dates de transmission) des demandes de financement.

Le prix d'achat plafond des actions de formation répondant à cet appel d'offre spécifique est fixé à 60€ TTC par heure/stagiaire. La prise en charge plafond de VIVEA est fixée à 44 € TTC par heure/stagiaire.

La valorisation financière liée à la Politique Qualité Formation VIVEA peut s'appliquer sur les actions de formation relevant de cet appel d'offre.

VIVEA se réserve la possibilité de négocier le prix d'achat et la prise en charge.

##### Cas de l'accompagnement individualisé

VIVEA peut prendre en charge selon les critères définis dans le guide des modalités de formation l'accompagnement individualisé aux conditions suivantes :

- Le montant **des temps d'accompagnement individualisé** et des temps de formation en collectif est à différencier ;
- Le montant maximum de prise en charge par VIVEA pour les temps d'accompagnement individuel est précisé dans la grille de prise en charge publiée sur vivea.fr.

##### Cas des formations mixtes digitales (FMD)

VIVEA peut prendre en charge selon les critères définis dans le guide des modalités de formation les formations mixtes digitales aux conditions suivantes :

- Le financement **des temps en distanciel des FMD** et des temps de formation présentiel est à différencier ;
- Le montant maximum de prise en charge par VIVEA pour les temps en distanciel est précisé dans la grille de prise en charge publiée sur vivea.fr.

Les bénéficiaires de l'action de formation devront être informés du financement de l'action par VIVEA et par d'éventuels co-financeurs (en fonction des territoires).

##### Les modalités de la réponse et le calendrier spécifique

La demande de financement doit être saisie sur l'extranet de VIVEA :

- ▶ sur une session d'instruction dans la priorité 1 « Conforter la position du chef d'entreprise » de l'appel d'offre permanent du comité Occitanie en cochant le projet intitulé « AOS Stratégie et PAC »



---

Pour en savoir plus sur cet appel d'offre spécifique, vous pouvez contacter :

**Jérôme CARRIE** [j.carrie@vivea.fr](mailto:j.carrie@vivea.fr) ou au 06 07 89 74 52

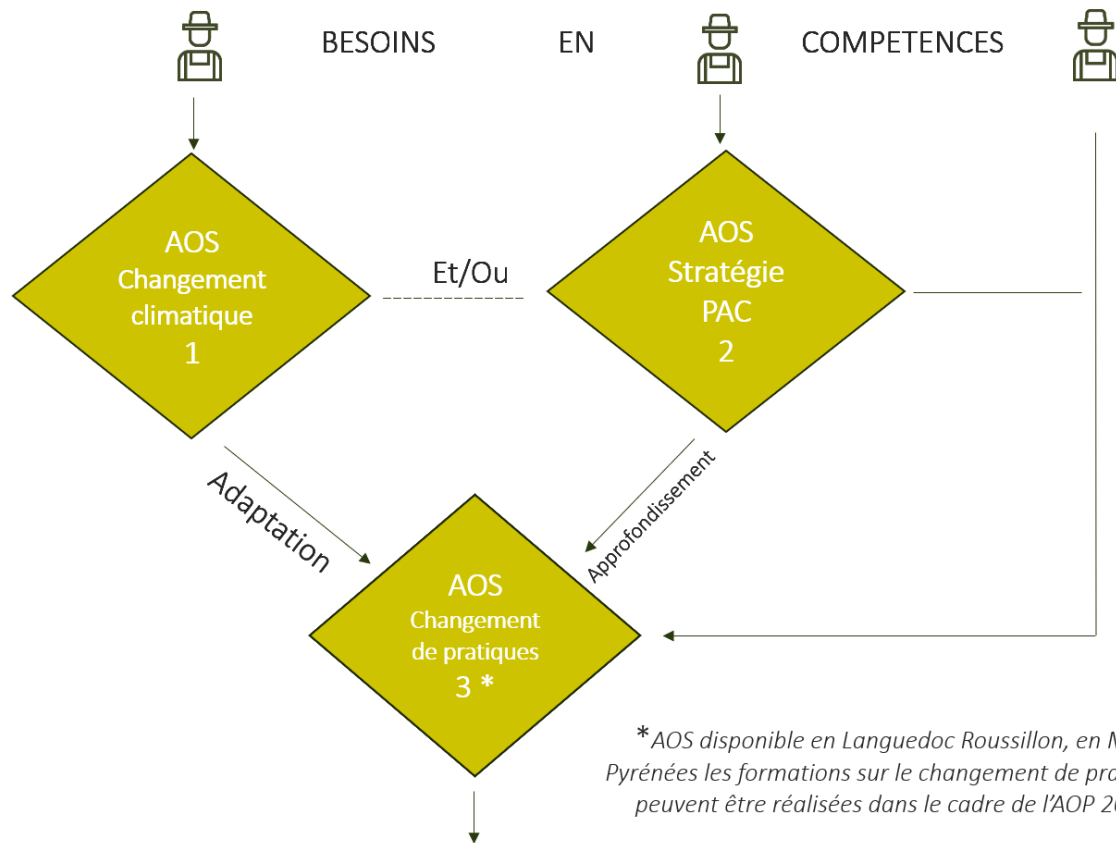
**Audrey DE PAPE** [a.depape@vivea.fr](mailto:a.depape@vivea.fr) ou au 06 80 26 28 22

**Laure MARTY** [l.marty@vivea.fr](mailto:l.marty@vivea.fr) ou au 06 75 66 48 62

**Claudia DE LA TORRE** [c.delatorre@vivea.fr](mailto:c.delatorre@vivea.fr) ou au 06 72 01 48 18



Annexe 1 : Articulation des AOS « Changement climatique », « Repenser sa stratégie dans le contexte de la Nouvelle PAC » et « AOS changement de pratiques »



Développement sur mon exploitation agricole